



Réunion Publique

Travaux d'extension

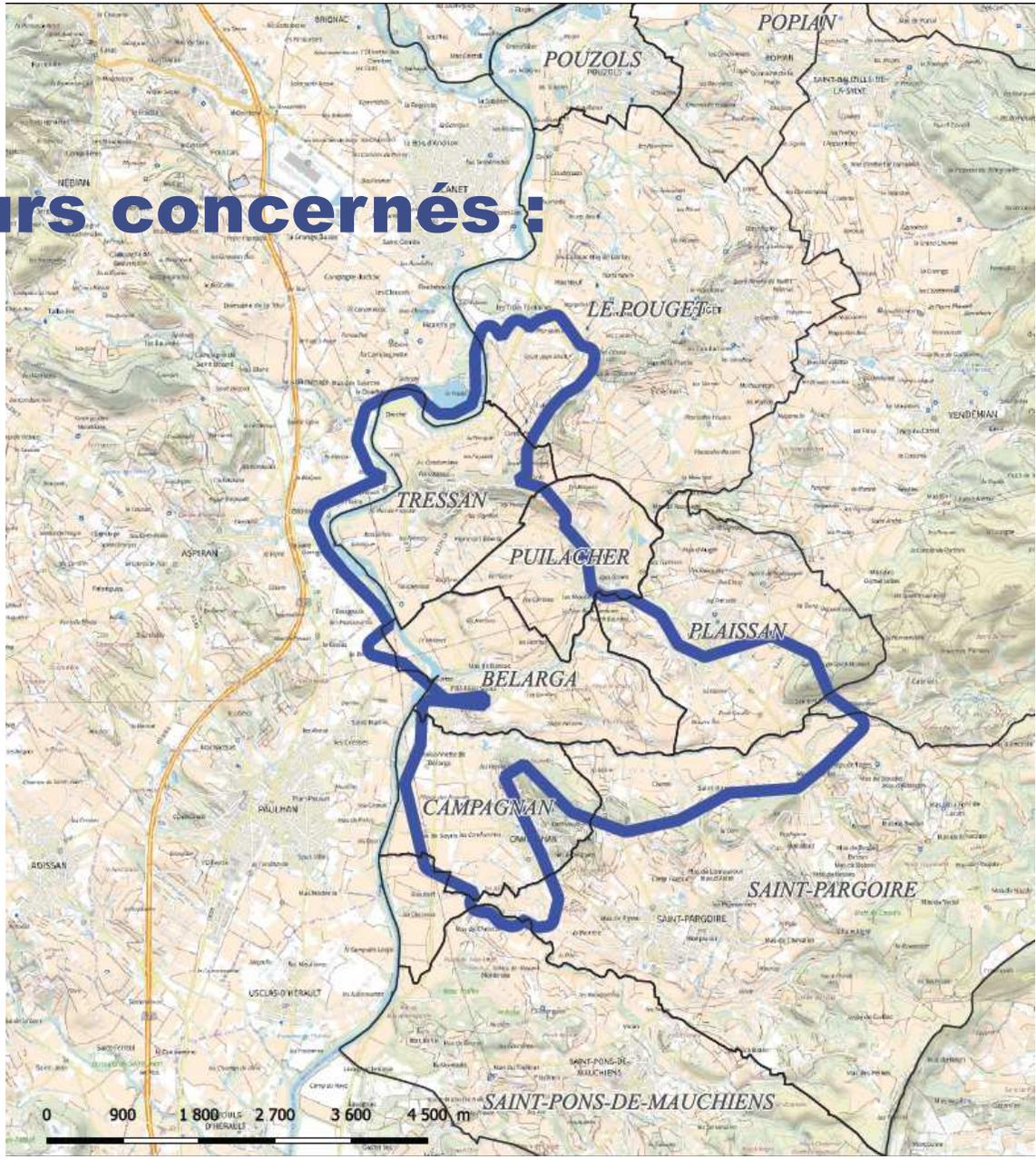
LES HERMES / TRESSAN

Salle de la Distillerie de Tressan : 17 novembre 2021 - 16h00

Programme

- ▶ Description des travaux et de leur phasage (mise en service prévue en mars 2023)
 - Création d'un périmètre irrigué sur Bélarga, Tressan, Puilacher, Plaissan, St Pargoire, Campagnan : Projet HERMES (Scenario 4)
 - Modernisation de la desserte et substitution des prélèvements sur les secteur du Pouget (sud Route de Sète) et Tressan
- ▶ Plan de financement des travaux (subventions obtenues auprès du FEADER, de la Région, du Département et de l'Agence de l'Eau)
- ▶ Désignation des lots et des entreprises attributaires
- ▶ Pour le Secteur « HERMES » (nouveau périmètre irrigué, en extension du périmètre historique)
 - Présentation du fonctionnement d'une ASA
 - Règles spécifiques au projet d'extension, fixées par le FEADER
 - Détail des frais de participation au financement du réseau collectif (20% du montant des travaux, non financés par les subventions) à payer en 2021
 - Intervention du CIC et du Crédit Agricole pour la présentation des prêts CICAgri et Agilor
- ▶ Réponses aux questions

Secteurs concernés :



[Accès à la carto HERMES](#)

[Accès à la carto Extensio](#)

Secteur 7

Conversion en desserte sous pression et alimentation mixte par la station de Tressan/Viviers et la nouvelle station de pompage de Bélarga



Secteur 8

Raccordement à la nouvelle station de pompage de Bélarga pour une alimentation mixte Tressan / Bélarga

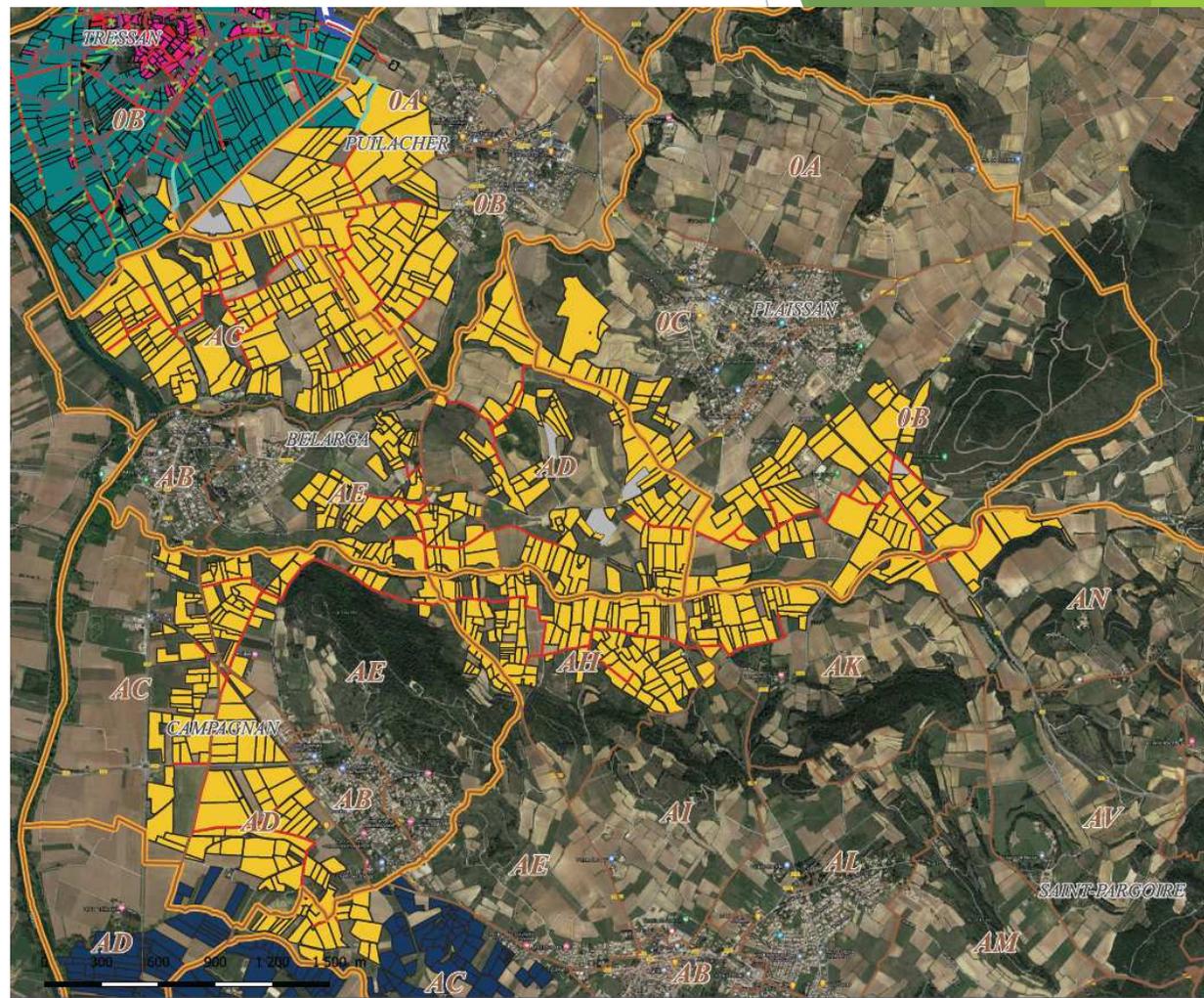
Secteur HERMES (ex « Scenario 4 »)

Création d'un nouveau périmètre irrigué et raccordement à la nouvelle station de pompage de Bélarga



Secteur HERMES (ex « Scenario 4 »)

- ▶ 507 ha / 110 propriétaires
- ▶ Alimentation: Station de pompage dans l'Hérault (soutien par des lâchers du Salagou)
- ▶ Capacité totale: 246 l/s, dont 121 l/s spécifiques au projet HERMES
- ▶ Volume alloué : 507 000 m³/an
- ▶ Fonctionnement avec des bornes collectives appelées mini-cabines



Secteur HERMES (ex « Scenario 4 »)

Descriptif des missions en cours ou déjà réalisées :

- ▶ Mission de maîtrise d'œuvre (suivi jusqu'à la fin du chantier)
- ▶ Mission de coordination environnementale (suivi jusqu'à la fin du chantier)
- ▶ Mission de géotechnique / étude des sols (pour réalisation des études DCE)
- ▶ Mission de topographie / géomètre (pour réalisation des études DCE)
- ▶ Mission de diagnostic amiante et HAP dans les enrobés (pour réalisation des études DCE)
- ▶ Pose de fourreaux pour les traversées de routes départementales (déjà réalisée en amont des travaux du Conseil Départemental)
- ▶ Débroussaillage avant le 31/10 pour dévaforabiliser les habitats (déjà réalisé)
- ▶ Etude de simulation acoustique (pour réalisation des études DCE + suivi jusqu'à mise en service)
- ▶ Mission de contrôle technique (pour réalisation des études DCE + suivi jusqu'à mise en service)
- ▶ Mission de coordination SPS (pour réalisation des études DCE + suivi jusqu'à mise en service)

Secteur HERMES (ex « Scenario 4 »)

► Plan de financement

	Montant HT	Montant HT / ha
Investissement	3 838 000 €	7 585 €
FEADER	1 172 893 € (30%)	
Région Occitanie	948 754 € (25%)	
Département Hérault	948 754 € (25%)	
Bénéficiaires	767 600 €	1 517 €

► Détail acquisition foncière

	Surface	Prix	Prix / ha	Commentaire
Station de reprise et adducteur Principal	900 m ² + 405 m ² = 0,1305 ha	950 €	7238 € / ha	Portage SAFER
Station de reprise	318 m ²	1 €	31€ / ha	Parcelle communale Achat à l'euro symbolique
Station d'exhaure	680 m ²	10 000 €	147 058€ / ha	Cotation par les domaines: 726 € Extrapolation Prix SAFER : 492 € 9000 € au-delà de l'acceptable par l'ASA

→ Prix à répartir auprès de tous les souscripteurs: 9000 € soit 18 €/ha supplémentaire

► Phasage

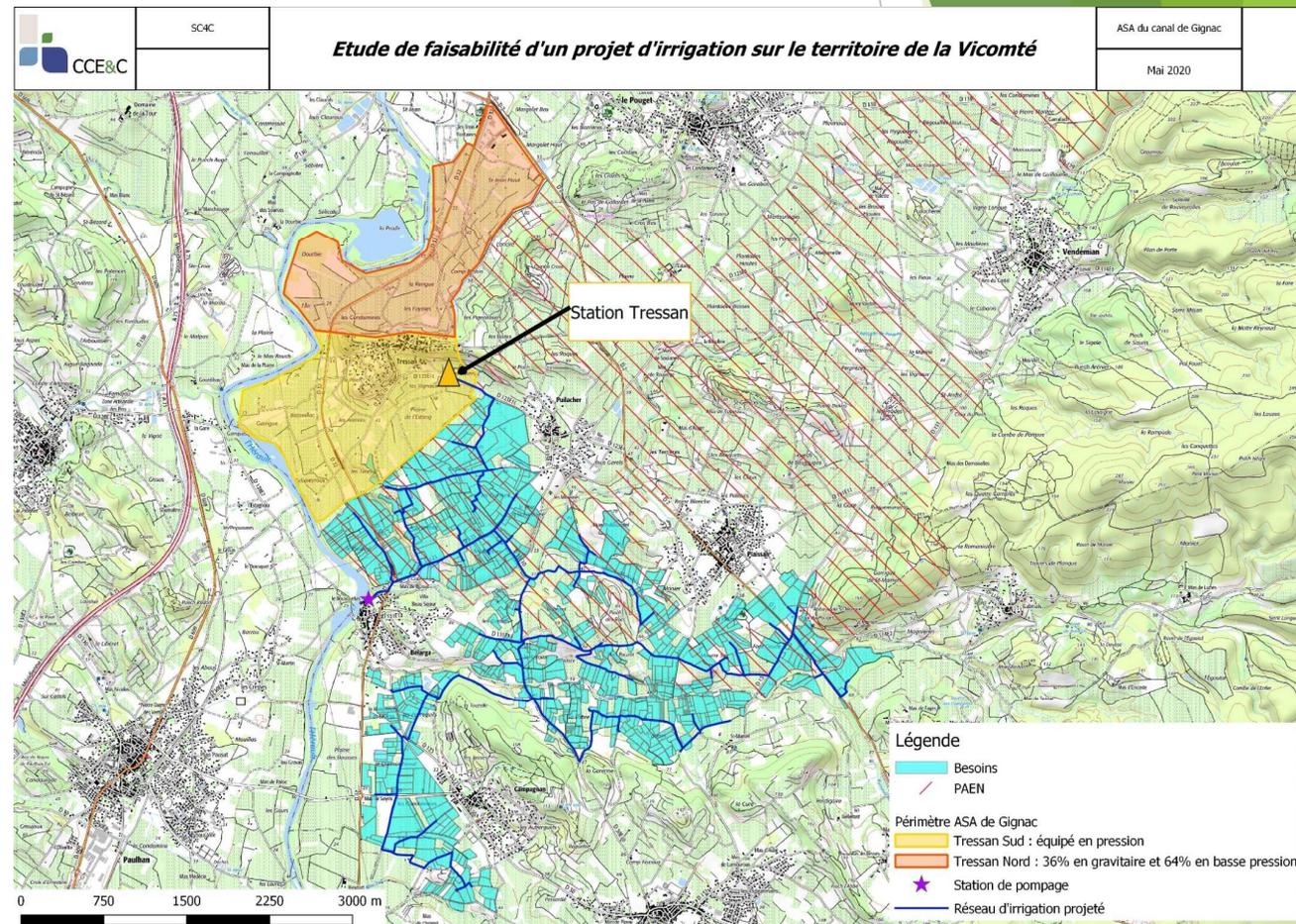
Appel à Projet	Intégration au périmètre	Etudes PRO	Travaux	Mise en service
2020 (mesure 433)	2020 (AP du 28 octobre 2020)	Janvier à Aout 2021	Janvier à Novembre 2022	Mars 2023

[Retour à l'accueil](#)

Secteur 7 modernisé et substitué

Secteurs 7 et 8 Substitués

- ▶ 125 ha modernisés / 287 ha substitués
- ▶ Alimentation: Station de pompage dans l'Hérault mutualisée avec HERMES (substitution des prélèvements des Gorges de l'Hérault)
- ▶ Capacité: 125 l/s spécifiques à la substitution
- ▶ Volume à substituer : 530 000 m³/an sur un prélèvement annuel moyen de 18,5 M m³



Secteur 7 modernisé et substitué

Secteurs 7 et 8 Substitués

Descriptif des missions en cours ou déjà réalisées :

- ▶ Mission de maîtrise d'œuvre (suivi jusqu'à la fin du chantier)
- ▶ Mission de coordination environnementale (suivi jusqu'à la fin du chantier)
- ▶ Mission de géotechnique / étude des sols (pour réalisation des études DCE)
- ▶ Mission de topographie / géomètre (pour réalisation des études DCE)
- ▶ Mission de diagnostic amiante et HAP dans les enrobés (pour réalisation des études DCE)
- ▶ Pose de fourreaux pour les traversées de route départementales (déjà réalisée en amont des travaux du Conseil Départemental)
- ▶ Débroussaillage avant le 31/10 pour dévaloriser les habitats (déjà réalisé)
- ▶ Mission de coordination SPS (pour réalisation des études DCE + suivi jusqu'à mise en service)

Secteur 7 modernisé et substitué

Secteurs 7 et 8 Substitués

► Plan de financement

	Montant HT	Montant HT / ha
Investissement	1 835 000€	6 394 € / ha
Région Occitanie	91 750 € (5%)	
Département Hérault	91 750 € (5%)	
Agence de l'Eau	1 284 500 € (70%)	
ASA	367 000 €	1 279 € (pour mémoire)

► Phasage

Appel à Projet	Intégration au périmètre	Etudes PRO	Travaux	Mise en service
2020 (mesure 432)	Périmètre historique	Janvier à Aout 2021	Janvier à Novembre 2022	Mars 2023

Présentation technique des projets d'extension

- ▶ Parcelles retenues pour être desservies (Phases « AMI »)
 - ▶ Exclusion des parcelles situées trop loin de l'alimentation en eau
 - ▶ Exclusion des parcelles isolées ou situées à une cote altimétrique trop haute
 - ▶ Densification des zones desservies
- ▶ Ratio imposé par les financeurs pour la sélection des projets : montant d'investissement compris entre 6000 et 8000 €/ha
- ▶ Engagement au périmètre
 - ▶ Seules les parcelles « déposées » dans le projet AAP sont engagées (engagement ASL en 2020)
 - ▶ Périmètre immuable pendant 5ans
 - ▶ Difficultés sur le projet HERMES car certaines souscriptions non cohérentes avec les unités culturelles (question toujours en attente à la Région)

Présentation technique des projets d'extension

- ▶ Hypothèses de dimensionnement
 - ▶ Droit d'eau: 1000 m³/ha en tête
 - ▶ Débit calculé en fonction de la surface - à confirmer à l'issue de la période de préparation de l'entreprise AQUADOC
 - ▶ Foisonnement : 0,7
 - ▶ Distance maximale entre l'unité foncière et la borne collective : 300 m
 - ▶ Pression à la borne: 3 bars
 - ▶ Filtration collective
- ▶ Validation des tracés
 - ▶ Optimisation hydraulique
 - ▶ Optimisation financière (passages en tournière privilégiés)
 - ▶ Validation des environmentalistes (tracé et période d'intervention)
 - ▶ Autorisation des riverains

Présentation technique des projets de modernisation substitution

- ▶ Raccordement et modernisation du point de livraison de toutes les parcelles engagées au périmètre (droit réel)
 - ▶ Alignement de la surface souscrite sur la surface cadastrée
 - ▶ Un point de livraison par unité foncière
- ▶ Hypothèses de dimensionnement
 - ▶ Volume objectif : 1000 m³/ha
 - ▶ Débit de dimensionnement : à confirmer à l'issue de la période de préparation de l'entreprise
 - ▶ Foisonnement à 0,63 (63 % de satisfaction des besoins instantanés)
 - ▶ Pression: 2 bars au point de livraison
 - ▶ Filtration collective

Désignations des entreprises de travaux en plusieurs lots :

- ▶ LOT 1 - CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS - Secteur Nord
- ▶ LOT 2 - CANALISATIONS ET EQUIPEMENTS - Secteur Sud
- ▶ LOT 3 - POINTS DE LIVRAISON (Bornes collectives extension LES HERMES)
- ▶ LOT 4 - GENIE CIVIL STATIONS D'EXHAURE ET DE REPRISE
- ▶ LOT 5 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES STATIONS D'EXHAURE ET DE REPRISE

LOT 1 - RESEAUX - Secteur NORD

LOT 2 - RESEAUX - Secteur SUD

- ▶ Lot 1 : fourniture et pose de réseaux et équipements associés, zone Nord. Le linéaire total de réseau est de l'ordre de 14 km, du DN32 au DN500, en fonte, PVC bi-orienté et PEHD RC. Fourniture, transport et mise en oeuvre de regards, vannes, ventouses, soupapes, régulateur de pression. Réalisation des plateformes des points de livraison du secteur extension
- ▶ Lot 2 : fourniture et pose de réseaux et équipements associés, zone Sud. Le linéaire total de réseau est de l'ordre de 16,6 km, du DN75 au DN250, essentiellement en PEHD RC. Fourniture, transport et mise en oeuvre de regards, vannes, ventouses, soupapes, régulateur de pression. Réalisation des plateformes des points de livraison.

Entreprises attributaires : TPSM / CATHAR
 Montant total des lots réseaux : 2,709M€

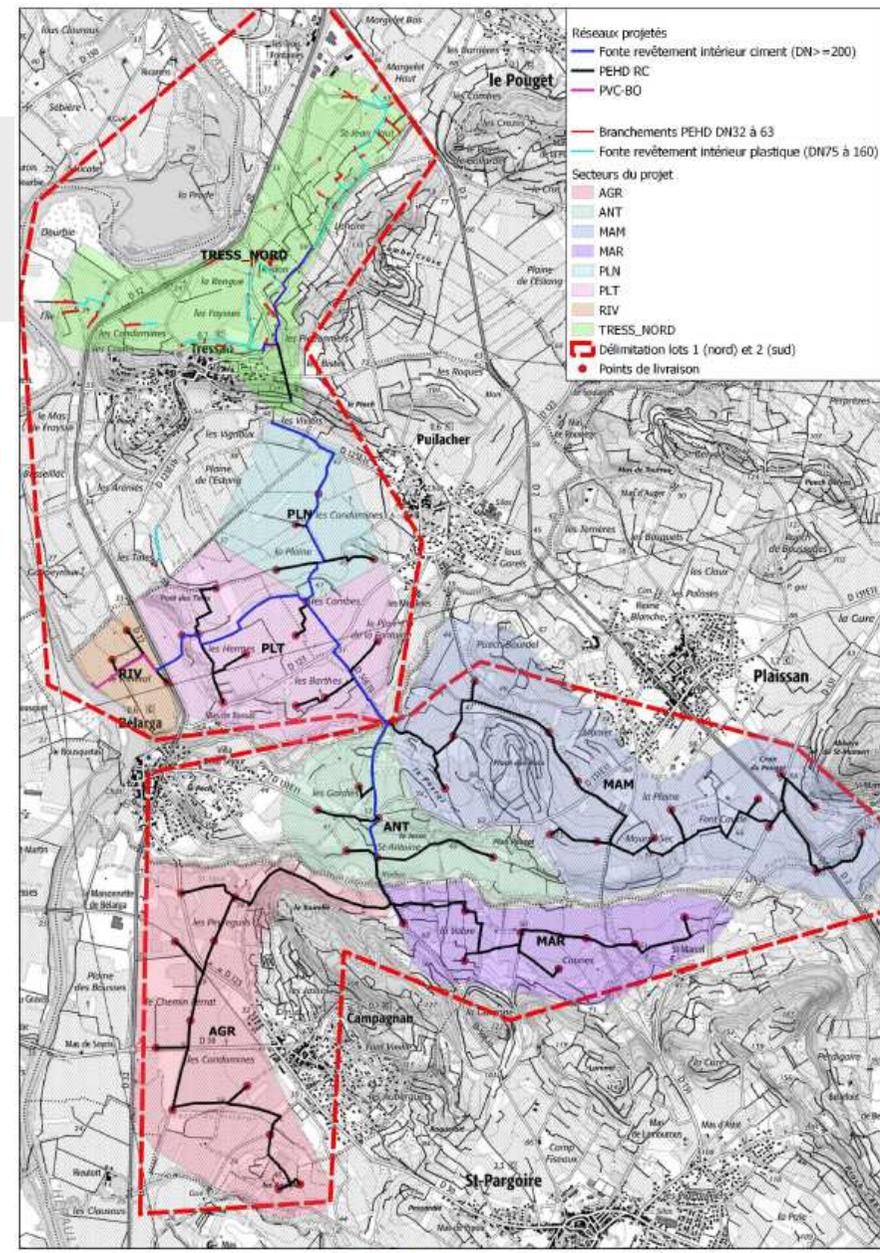
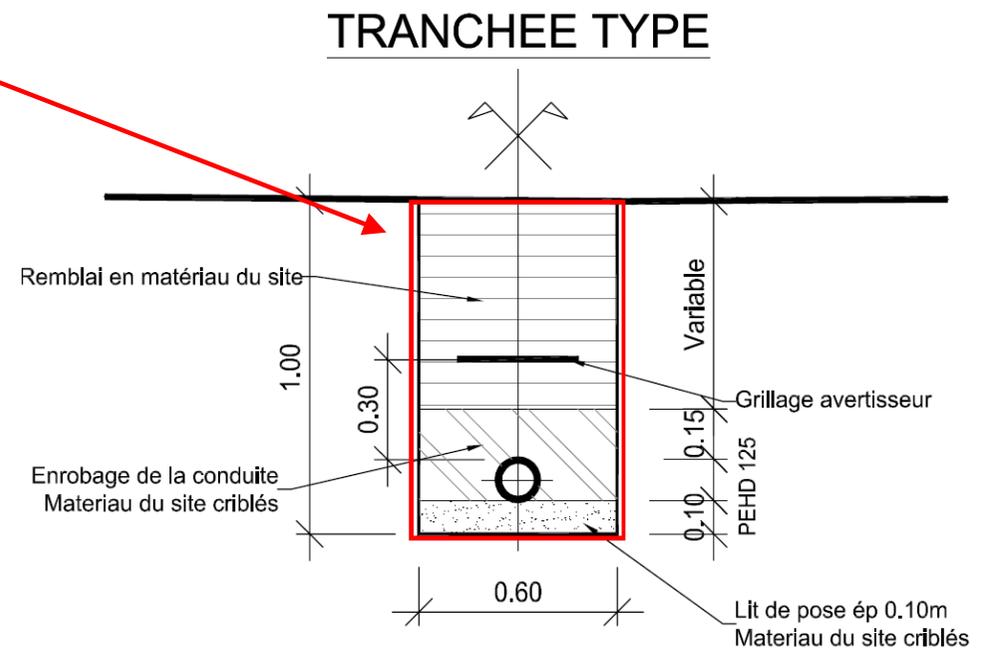


Figure 1 : Vue générale des réseaux projetés

Réalisation des tranchées : Séparation des réseaux ASA des réseaux privés

- ▶ IMPERATIF : Pas de réseaux privés dans l'emprise ASA
- ▶ Les réseaux privés posés éventuellement en surlargeur de tranchées, devront être à des altimétries différentes des réseaux ASA -(antennes/coudes etc...)
- ▶ Des coûts d'emprises réduites ont été négociés avec les entreprises de réseaux, les éventuelles surlargeurs demandées par les membres ne devront pas engendrer de coûts supplémentaires pour l'ASA - ils seront à la charge de chaque demandeur en direct avec l'entreprise.
- ▶ L'ASA ne gère pas les réseaux privés en aval des points de livraison
- ▶ Les demandes complémentaires faites par les propriétaires aux entreprises de réseaux ne devront pas mettre en péril l'avancement du chantier, le planning étant déjà très contraints. L'entreprise sera en droit de refuser de prendre des travaux complémentaires des particuliers si celle-ci juge qu'elle n'a pas le temps ou la main d'œuvre nécessaire pour respecter les délais.



LOT 3 - POINTS DE LIVRAISON secteur extension LES HERMES

- ▶ Lot 3 : fourniture et pose d'appareillages télégérés de livraison d'eau brute sur le secteur Extension. Le nombre total d'ouvrages est de 57. Le présent marché prévoit également la fourniture, le transport et la pose des réseaux de communication y compris leurs alimentations électriques, ainsi que la mise en oeuvre, l'hébergement et la mise à disposition d'un logiciel de gestion des irrigations sous l'administration de l'ASA du Canal de Gignac.

Entreprise attributaire : AQUADOC
Montant total du lot 3 : 507k€

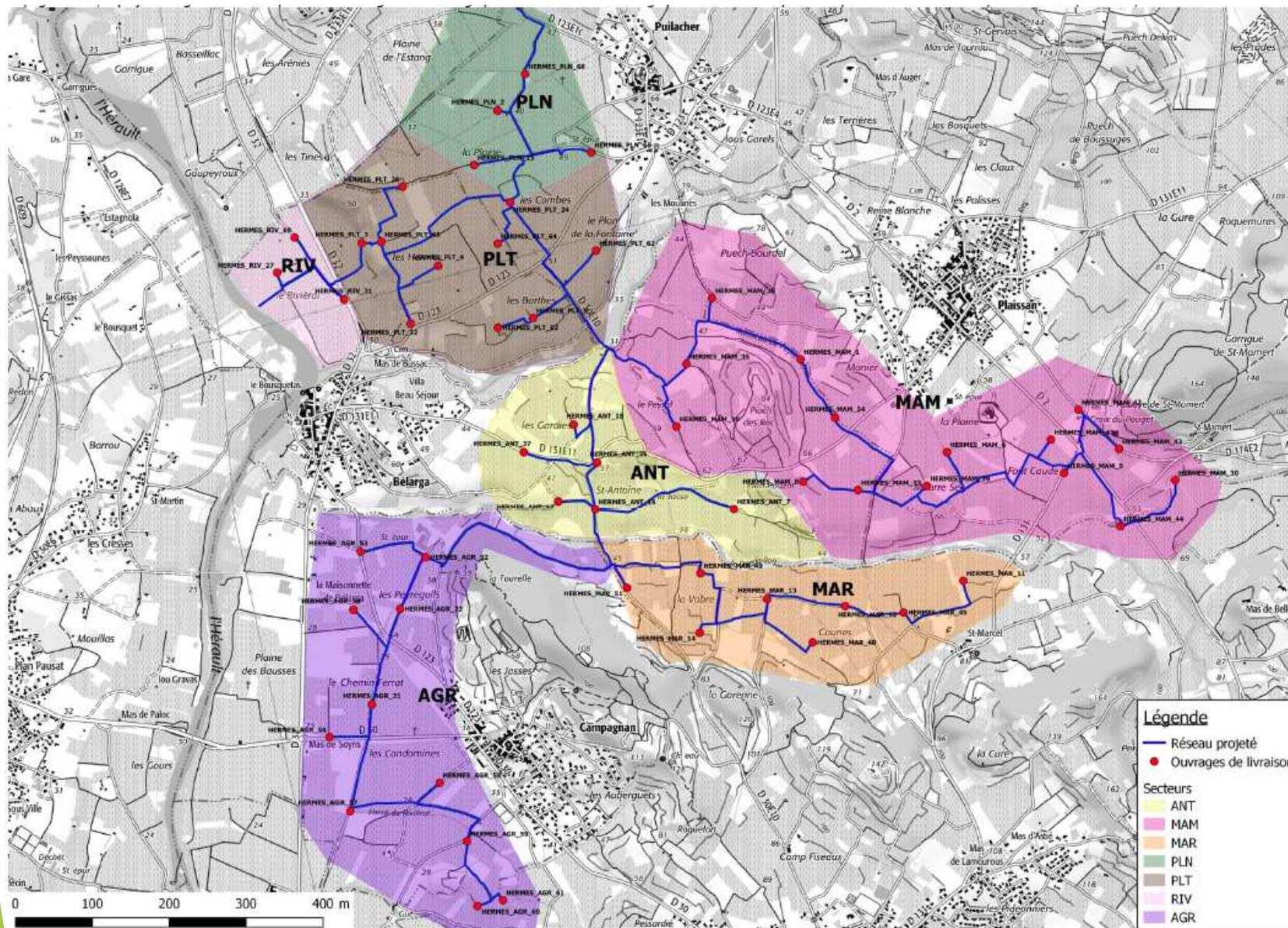
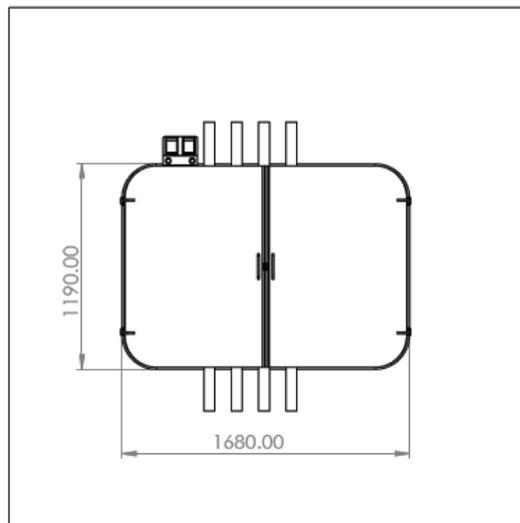
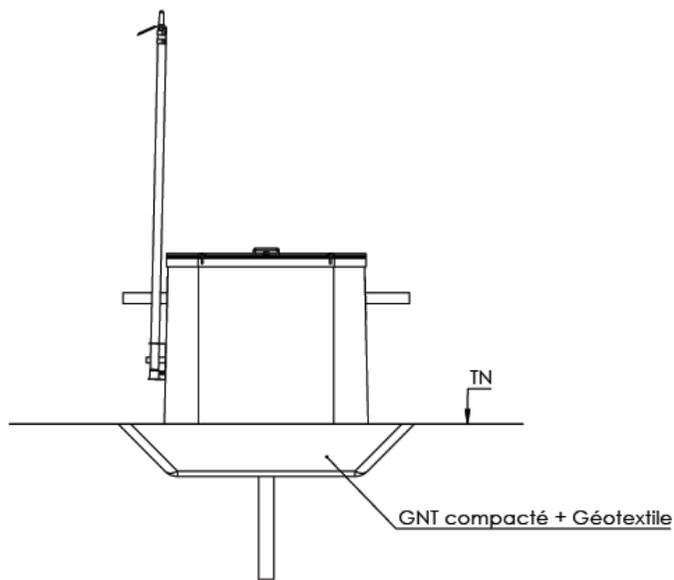
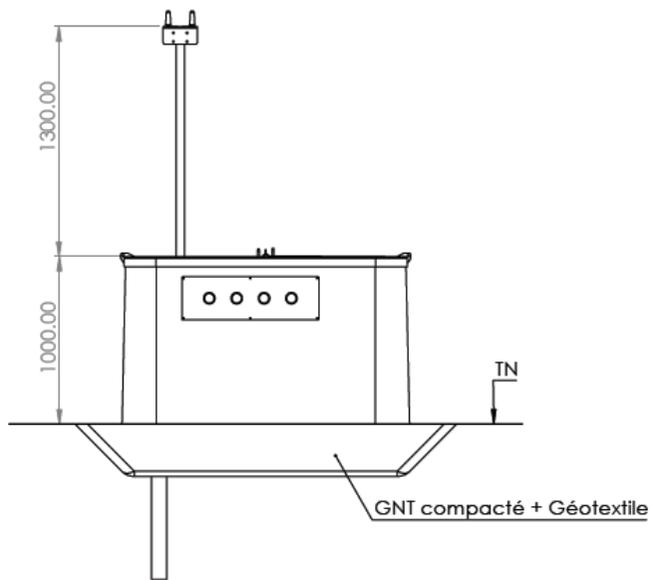
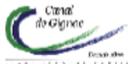
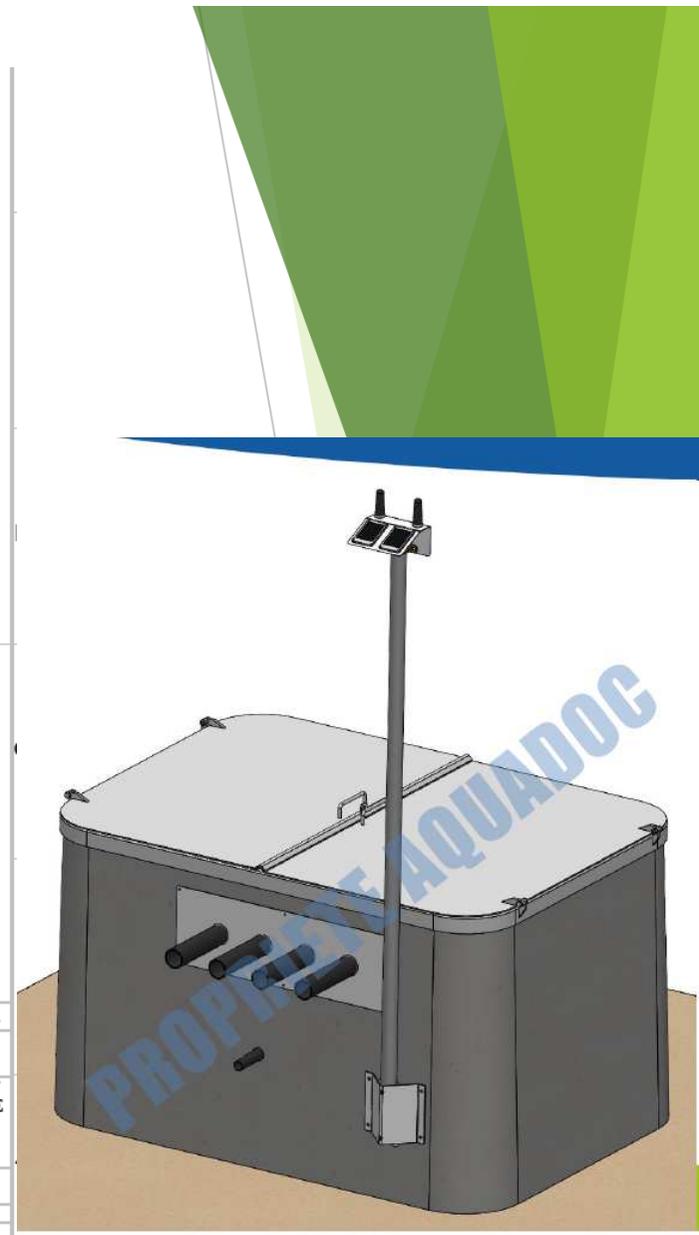


Figure 2 : Vue générale de la localisation des ouvrages de livraison



SAUF INDICATION CONTRAIRE LES COTES SONT EN MILLIMETRES				 		PG-02	INDICE A
						PLAN DIMENSIONS	
AUTEUR	LB	SIGNATURE	DATE	TITRE: EXTENSION, MODERNISATION ET SUBSTITUTION DU PERIMETRE DE L'ASA DU CANAL DE GIGNAC LOT 3 points de livraison			
VERF.	PC		15-10-21				
APPR.	PC		15-10-21				
FAB.							
QUAL.							
						No. DE PLAN	A3
						Vues en plan	
						ECHELLE: 1/25	

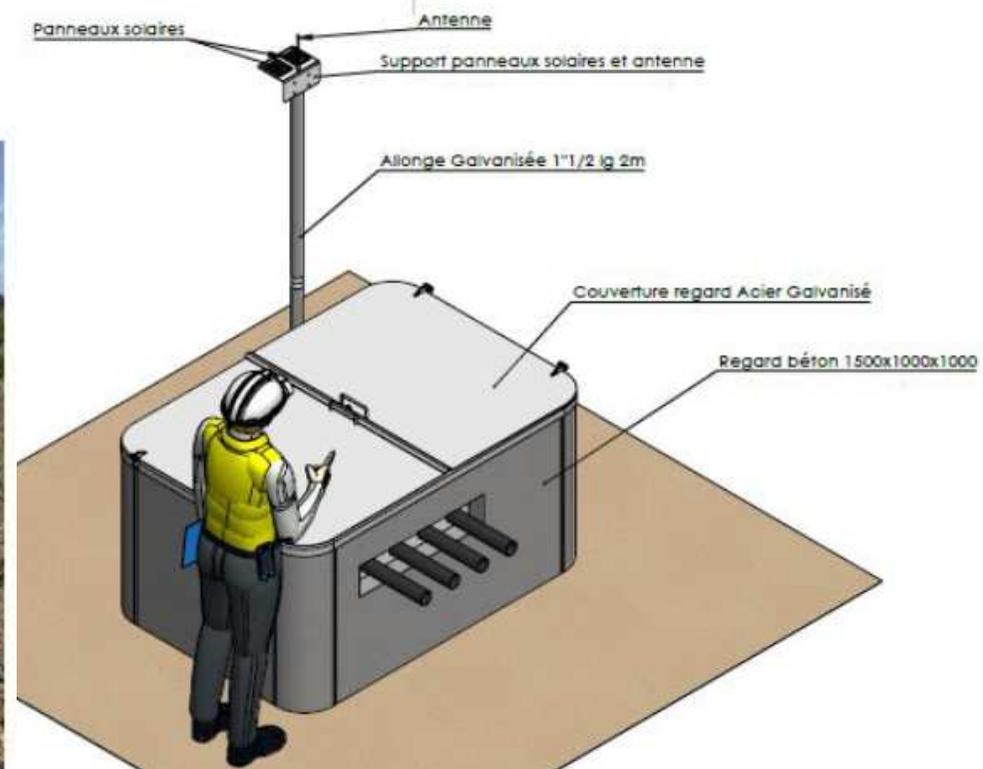


LOT 3 - POINTS DE LIVRAISON secteur extension LES HERMES

- ▶ Aperçu de l'esthétique et dimensions d'une borne/minicabine



Conception 3D et exemple de réalisation :



LOT 4 - GENIE CIVIL STATIONS D'EXHAURE ET DE REPRISE

- Le lot 4 consiste en la construction de 2 bâtiments :

Une station d'exhaure en bord d'Hérault

Une station de reprise à 450m de distance le long de la RD32

Il comprend : les installations de chantier, de clôture et de signalisation, les terrassements, le débroussaillage, le battage des palplanches en bord d'Hérault, le gros œuvre, la réalisation du réseau pluvial et de la noue d'infiltration et les travaux de VRD

Entreprise attributaire : LE MARCORY
Montant total du lot 4 : 725k€

LOT 5 - EQUIPEMENTS TECHNIQUES STATIONS D'EXHAURE ET DE REPRISE

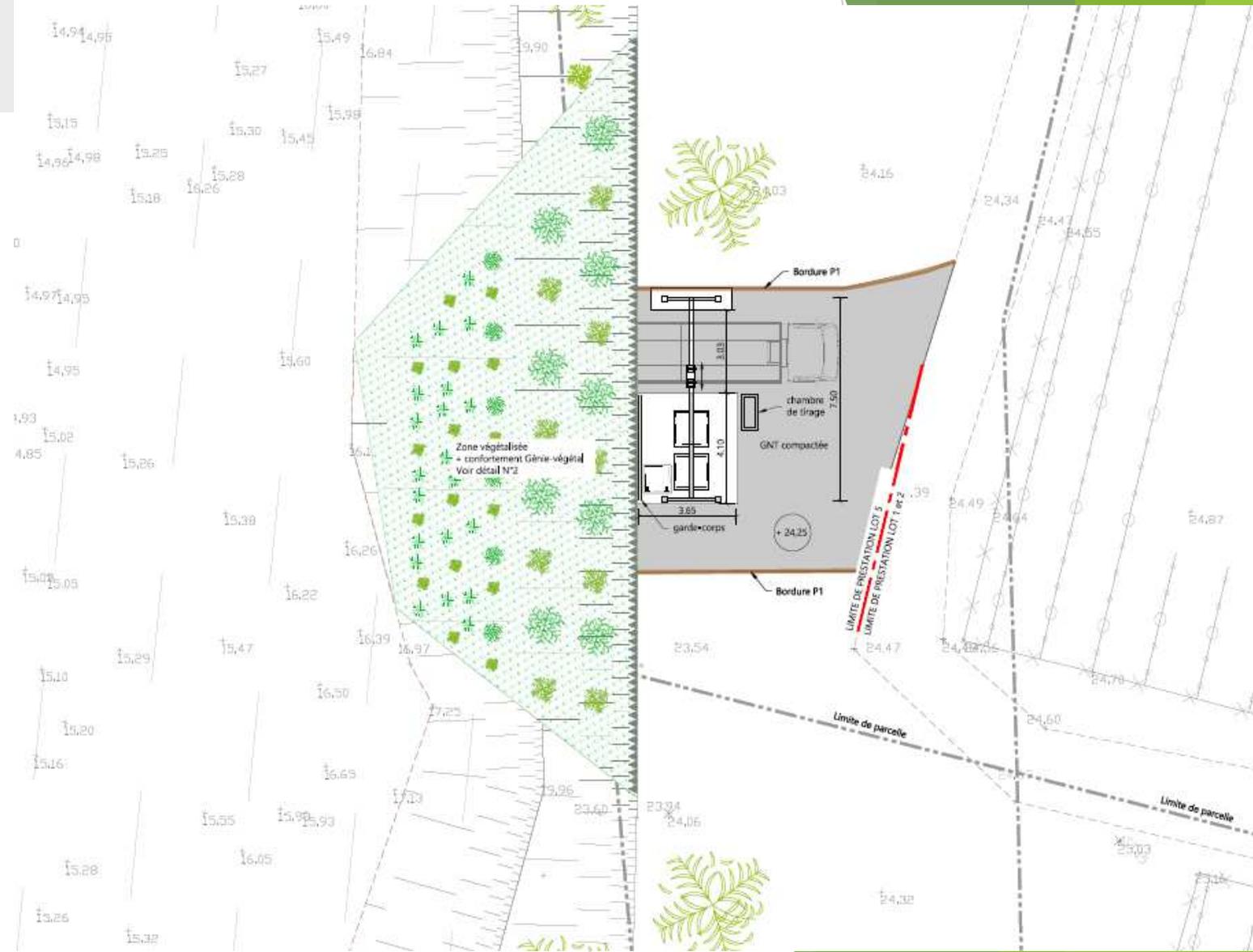
- ▶ Le lot 5 consiste à l'équipements techniques des 2 stations, exhaure et reprise

Il comprend : la fourniture la pose et la mise en service des équipements, à savoir :

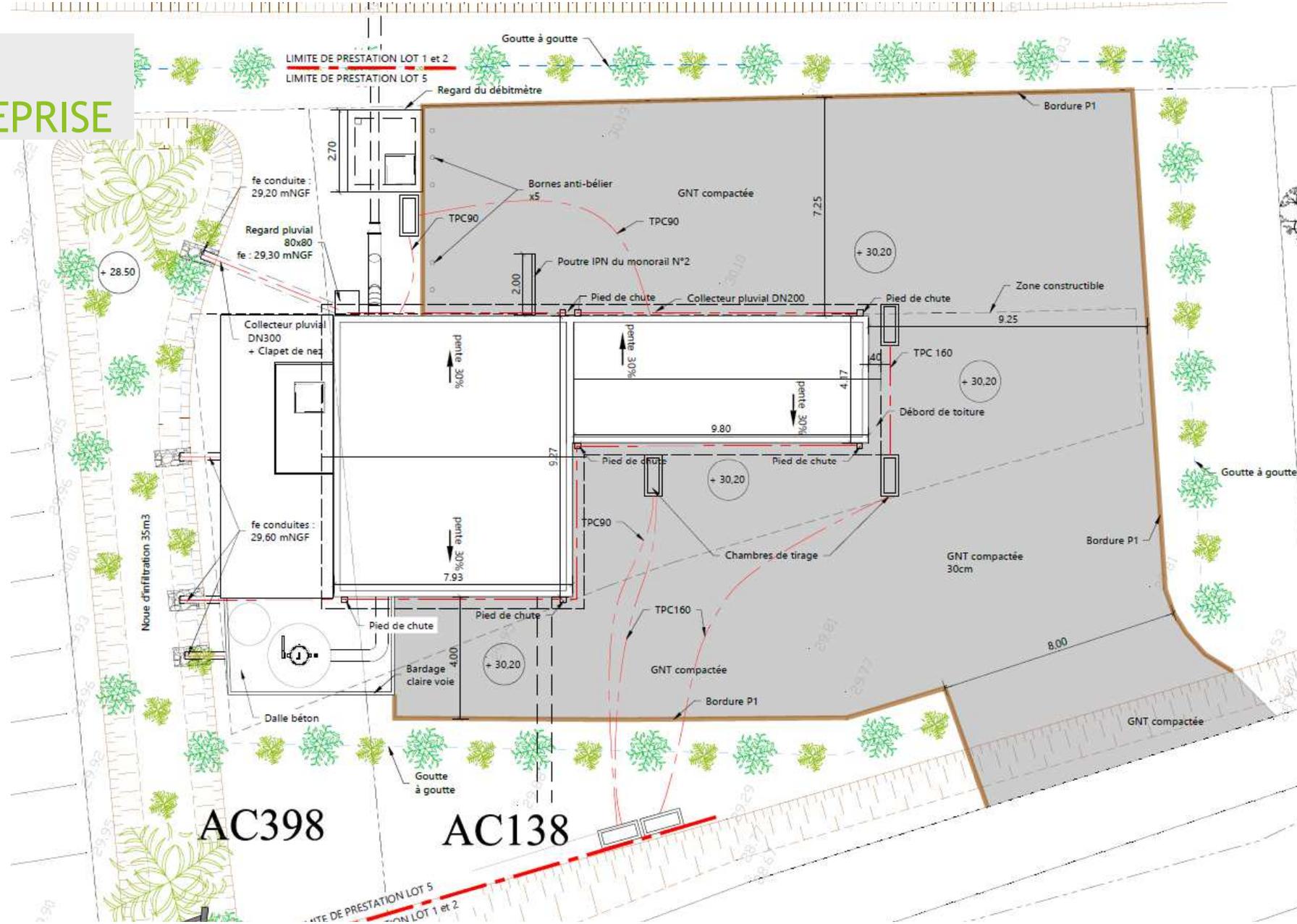
- Des groupes de pompages,
- Des conduites, filtres, vannes et clapets,
- Des ballons anti-bélier et de régulation,
- Des armoires électriques haute et basse tension,
- Des équipements auxiliaires (ventilation, chauffage, éclairage),
- De l'instrumentation : mesures de niveau, de débit, de pression,
- Des automatismes,
- Du câblage et du raccordement électrique de tous les équipements.

Entreprises attributaires : SAUR / JP INDUSTRIE
Montant total du lot 5 : 1,034M€

DETAILS STATION D'EXHAURE



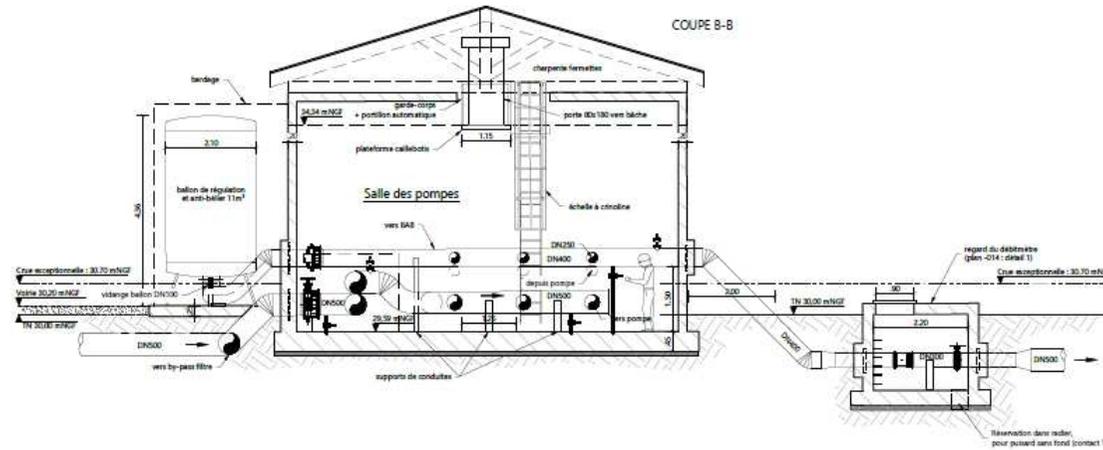
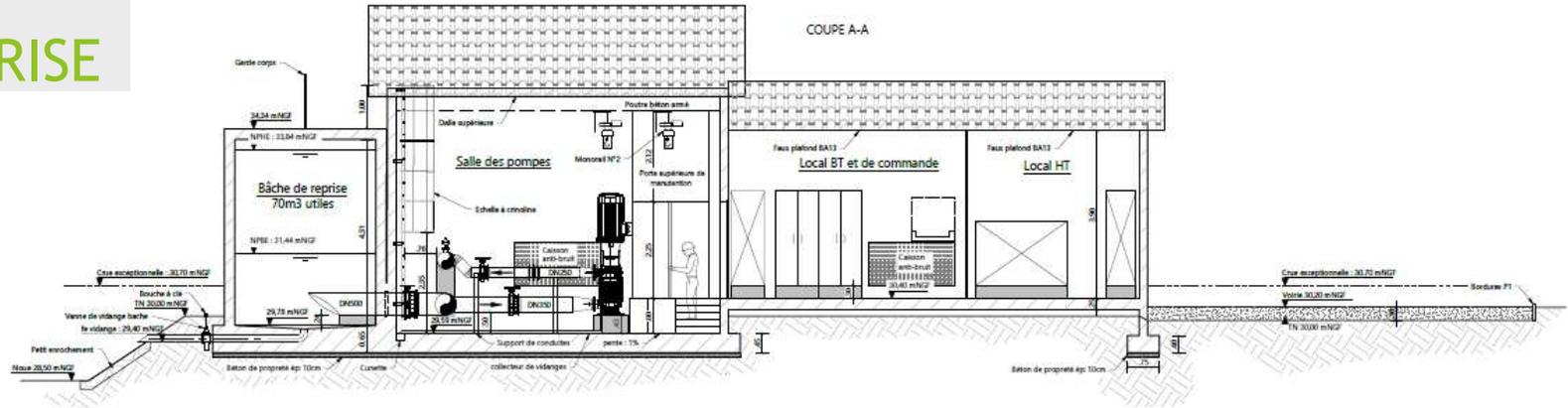
DETAILS STATION DE REPRISE



AC398

AC138

DETAILS STATION DE REPRISE





STATION DE POMPAGE DE BELARGA
DCE

STATION DE REPRISE
 Coupes

Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale
Le Technicien - CS 70384 - 13192 Aix-en-Provence CEDEX 9 - Tél. 04 42 14 61 69 - www.canal-de-provence.com
 Société d'Exploitation et d'Entretien du Canal de Provence - CS 70384 - 13192 Aix-en-Provence - Tél. 04 42 14 61 69 - www.seep.com

Indice	Date	Designé par	Validé par	Commentaires / Modifications
A	20/09/2021	A. Faidherf	A. Arnaud	Établissement du plan

Echelle: 1/50
 Format: A1
 N°: 2021_03_08-34 | 012 | A
Canal Provence | SCP

Présentation du fonctionnement d'une ASA pour les nouveaux membres - Extension HERMES

Engagements ASA et Propriétaires

Droits et devoirs de l'ASA envers les propriétaires et des propriétaires envers l'ASA



	Quelles obligations ?	Quels droits ?
Pour l'ASA	<ul style="list-style-type: none"> • Fournir de l'eau à ses adhérents pendant la saison d'irrigation • Entretien le réseau principal • Remettre en état les terrains après travaux • Informer les adhérents des projets de travaux, du montant des redevances 	<ul style="list-style-type: none"> • Accéder au réseau et bornes sur les parcelles des adhérents
Pour le propriétaire	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'accès à ses parcelles à l'ASA et aux autres adhérents (réseau/borne) • Payer sa redevance même si pas d'utilisation de l'eau • Informer l'ASA d'un changement de propriétaire • Informer un acheteur de l'existence de l'ASA 	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer de l'eau selon les modalités prévues au RIS • Participer aux décisions de l'ASA selon les attributions de l'assemblée des propriétaires

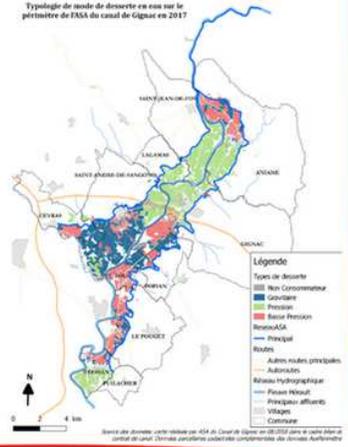
Le droit à l'usage de l'eau et toutes les charges qui en découlent sont inhérents à l'immeuble engagé et le suivent en quelques mains qu'il passe.



Depuis 1879
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

L'Association a pour objet de créer et d'entretenir un canal dérivé de l'Hérault et tous les ouvrages permettant le transport et la distribution d'eau pour l'irrigation des propriétés appartenant aux membres de l'association sur le territoire de son périmètre syndical.

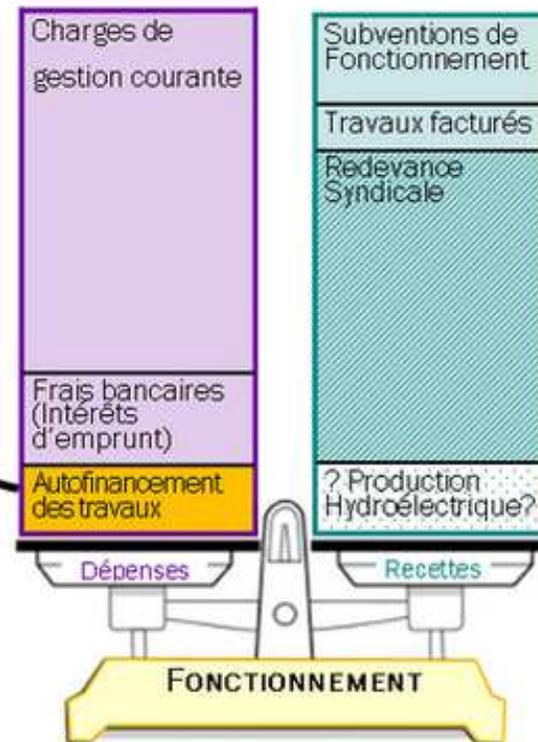
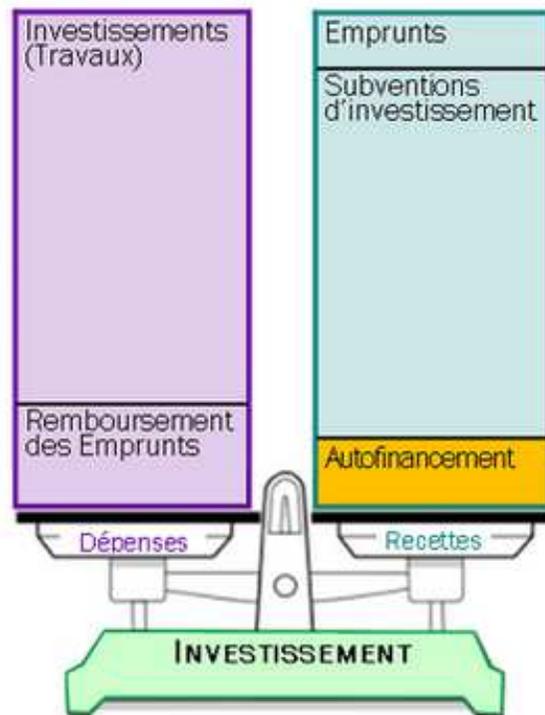
Parc d'activité Camaclé

Typologie de mode de desserte en son sur le périmètre de l'ASA du canal de Gignac en 2017

Source des données : carte réalisée par ASA de Canal de Gignac en 2012 dans le cadre d'un contrat de service. Données cartographiques actualisées par le Service Aménagement.

La **SECTION D'INVESTISSEMENT** regroupe les dépenses et recettes liées à la construction des stations de pompage et aux travaux sur les réseaux de transport et distribution d'eau. Ces investissements bénéficient de subventions à hauteur de 80%. Les 20% restants sont payés par l'ASA, soit grâce au recours à l'emprunt, soit en autofinancement direct. Dans ce dernier cas, c'est la section de fonctionnement (et donc la redevance syndicale) qui produit l'autofinancement.



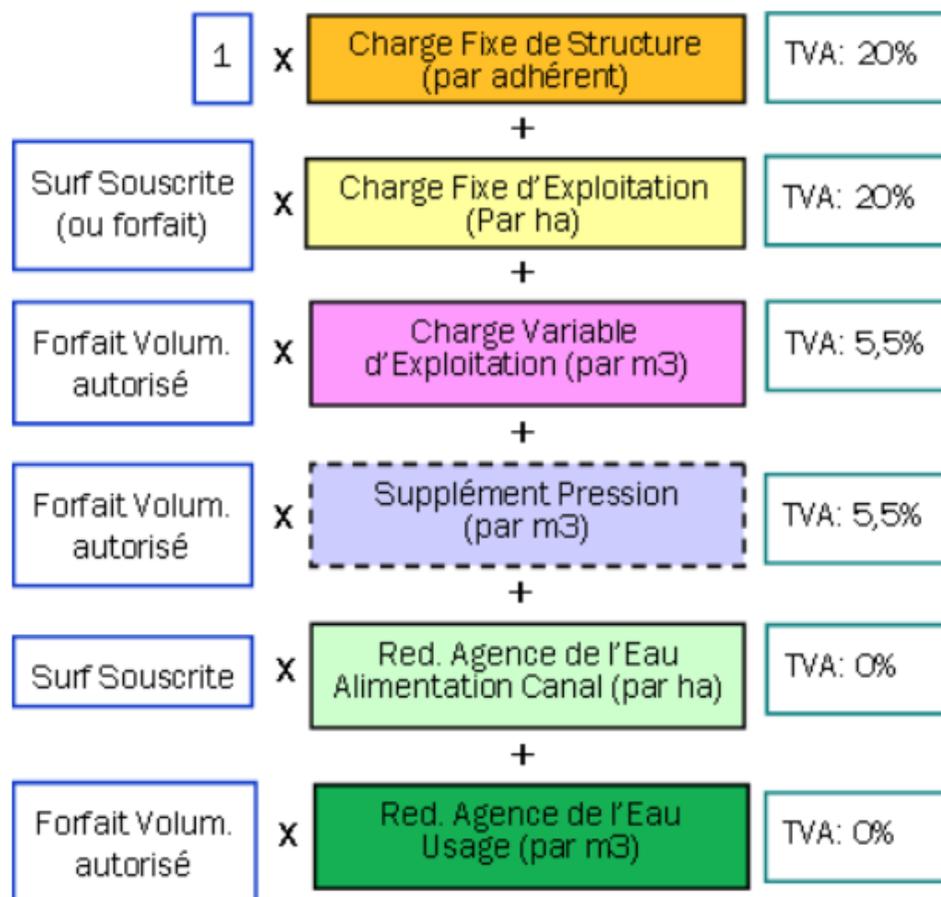
La **SECTION DE FONCTIONNEMENT** correspond à la gestion courante de la structure: fournitures administratives et techniques, frais de personnel, frais d'affranchissement, de télécommunication, d'électricité, taxes diverses, ... Des subventions peuvent être allouées, en fonction des missions spécifiques conduites par l'ASA (par exemple, pour la mise en place du Contrat de Canal).

C'est la redevance syndicale qui permet **d'équilibrer** la section de fonctionnement, en assurant les recettes nécessaires au budget. Ainsi, le montant annuel global de la redevance syndicale peut-il évoluer (à la hausse ou à la baisse), chaque année, en fonction des programmes d'investissement et des charges de gestion attendues pour l'année.

A terme, la mise en place d'une petite production hydroélectrique apportera des ressources financières nouvelles, qui réduiront d'autant le montant de la redevance syndicale.

Présentation du fonctionnement d'une ASA pour les nouveaux membres - Extension HERMES

- ▶ Equilibre Investissement et Fonctionnement
- ▶ Base de répartition des dépenses et tarif des redevances
- ▶ Exemple : 2ha Agricole en pression 600€ HT



Principe de Construction des Tarifs

Couts prévisionnels à la charge des membres - Extension

- ▶ Autofinancement création du réseau collectif (20% du montant HT du projet)* - Appel en 1 fois cette fin d'année 2021 - à la notification des travaux aux entreprises - prêt AGILOR ou CICAgri - exemple 1,1% sur 10ans
- ▶ Réseau privé : adducteur + peigne + goutte-à-goutte *
- ▶ Frais de maintenance et entretien du réseau privé
- ▶ Redevance annuelle syndicale

Cout en €/HT	Année 0	Années 1 à 10	Années 11 à 15	Années 15 et suivantes
Extension périmètre syndical	88 à 135 €	- €	- €	- €
Réseau collectif		122 à 160 €	- €	- €
Réseau privé		250 €	- €	- €
Entretien Réseau privé		50 €	50 €	50 €
Redevance		300 €	300 €	300 €
TOTAL	88 à 135 €	722 à 760 €	350 €	350 €

* Hypothèses:

- Réseau collectif : ASA certifié par le CIC et le Crédit Agricole pour financement CICAgri ou AGILOR
- Réseau privé : autofinancement sur 10 ans - 2500€/ha
- Hors primes FAM ou Plan de Relance

Couts prévisionnels à la charge des membres - Modernisation

- ▶ Réseau privé : adducteur + peigne + goutte-à-goutte *
- ▶ Frais de maintenance et entretien du réseau privé
- ▶ Redevance annuelle syndicale en tarif Pression

Parcelle 1 ha / 1000 m³

	Rubriques de Redevance Syndicale						Total HT	Total TTC	
	Charges Fixes de Structure	Charges Fixes d'Exploitation	Charges Variables d'Exploitation	Supplément Pression	Redevance Agence de l'Eau Usage	Redevance Agence de l'Eau pour Alimentation de canal			
Agricole Gravitaire / Tour d'Eau	63,65 €	108,22 €	41,76 €		26,00 €	8,00 €	247,63 €	284,30 €	25% 32%
Agricole Basse Pression	63,65 €	108,22 €	46,40 €		9,20 €	8,00 €	235,47 €	272,40 €	
Agricole sous pression	63,65 €	108,22 €	46,40 €	74,34 €	9,20 €	8,00 €	309,81 €	350,82 €	

Parcelle de 1000 m² / 140m³

	Rubriques de Redevance Syndicale						Total HT	Total TTC	
	Charges Fixes de Structure	Charges Fixes d'Exploitation	Charges Variables d'Exploitation	Supplément Pression	Redevance Agence de l'Eau Usage	Redevance Agence de l'Eau pour Alimentation de canal			
Non Agricole Gravitaire / Tour d'Eau	25,46 €	12,96 €	40,09 €		9,36 €	0,80 €	88,67 €	98,56 €	109% 42%
Non Agricole Basse Pression	25,46 €	34,56 €	64,96 €		3,44 €	0,80 €	129,22 €	144,80 €	
Non Agricole sous pression	25,46 €	34,56 €	64,96 €	57,82 €	3,44 €	0,80 €	187,04 €	205,80 €	

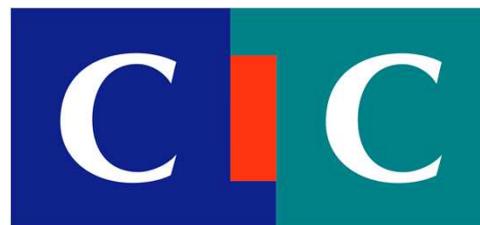
Pour rester informé

- ▶ Responsable des travaux neufs à l'ASA: Flavie LEFEBVRE
 - ▶ travauxneufs@asagnac.fr
- ▶ Site internet de l'ASA:
 - ▶ <https://asadegignac.jimdofree.com/>
 - ▶ Pages relatives aux études et projets + fil d'actualités

Intervenants Financement CIC / CREDIT AGRICOLE



- ▶ Service AGILOR de Nîmes
- ▶ Votre conseiller habituel crédit agricole



- ▶ M. Alexandre ANDRIEU
 - ▶ **06 10 85 13 24**
 - ▶ alexandre.andrieu@cic.fr

Taux préférentiel en ce moment et pour le SITEVI